

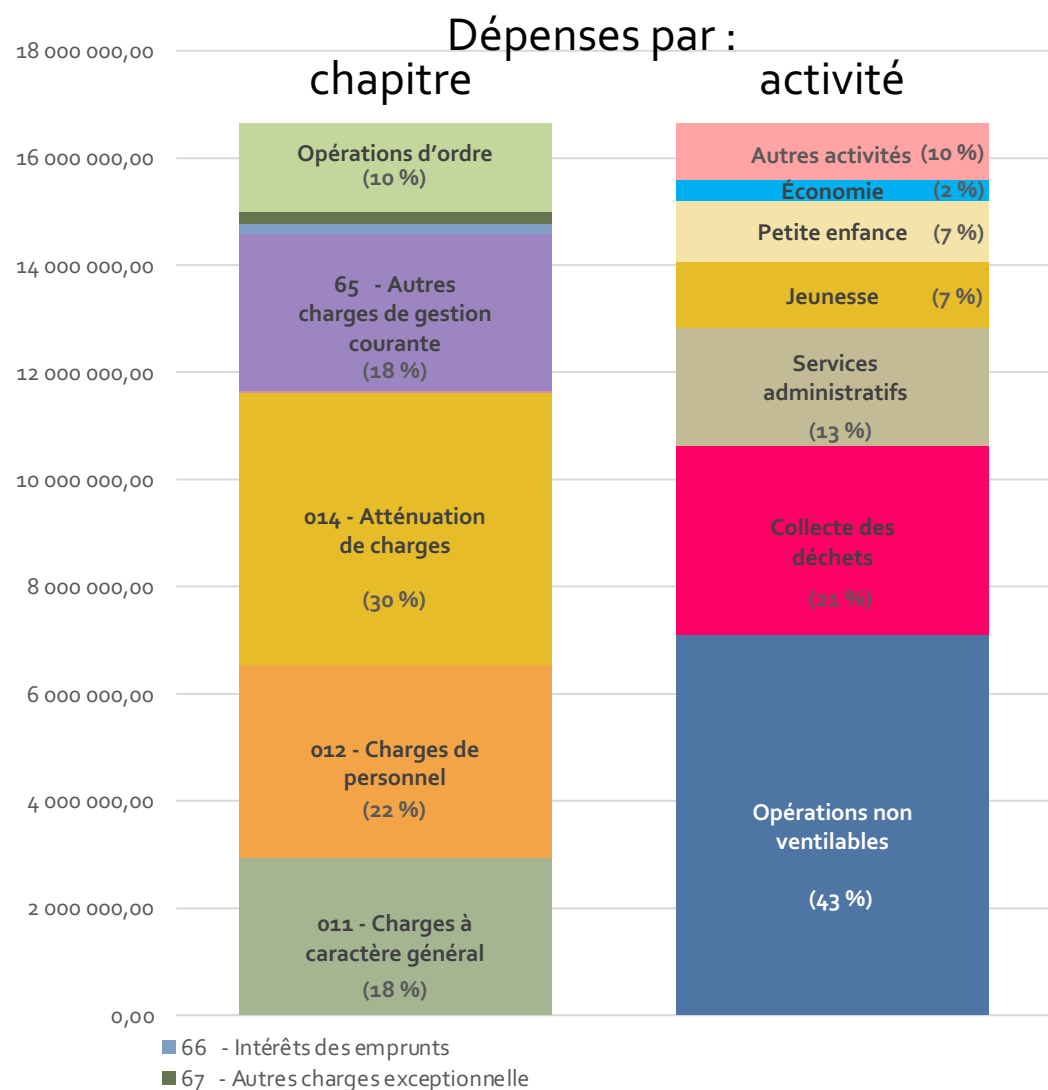


Communauté de Communes du
Vallespir

FINANCES

Séminaire du 18 Septembre 2020

LE BUDGET DE LA CCV : 16 642 700 € en fonctionnement

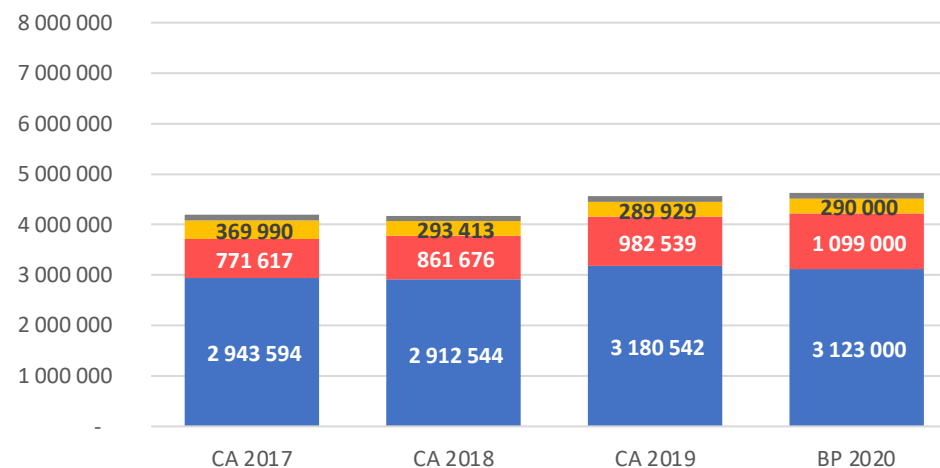
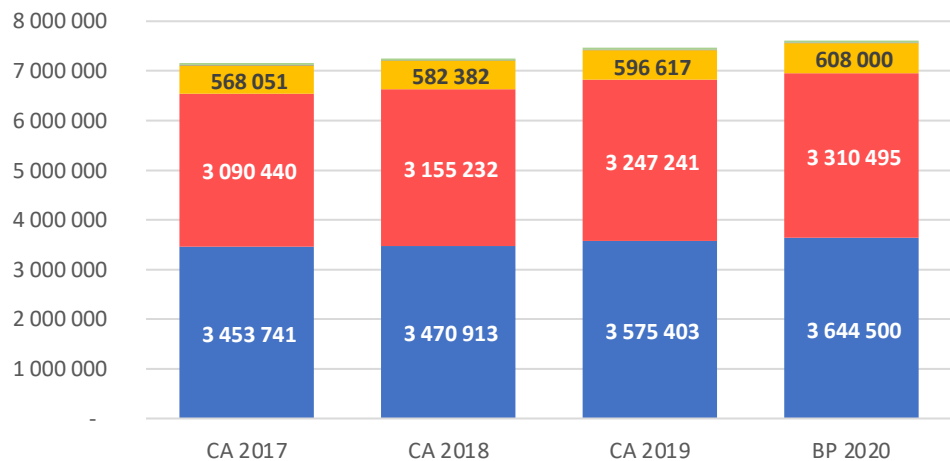


LE BUDGET DE LA CCV : Les ressources

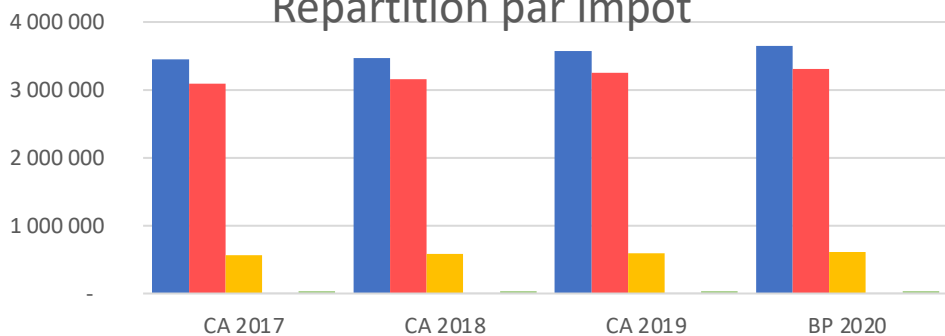
FISCALITÉ : 12 323 K€

Fiscalité ménages cumulée : 7 702 K€

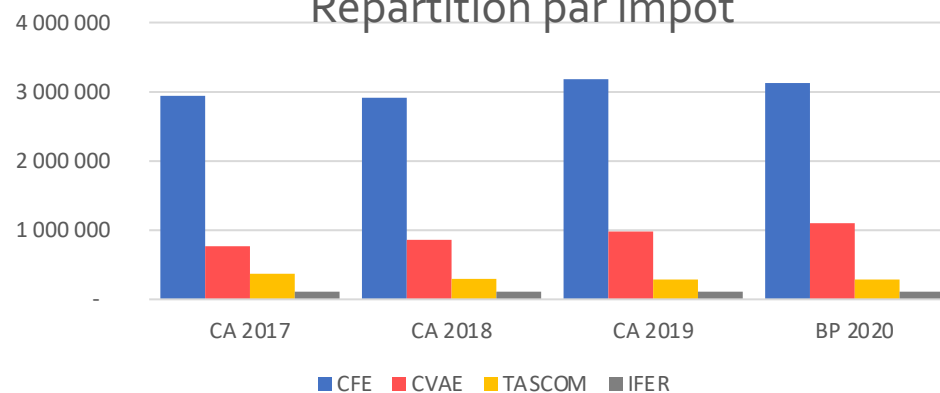
Fiscalité économique cumulée : 4 621 K€



Répartition par impôt



Répartition par impôt



- Taxe d'habitation
- Taxe Foncière Bati
- Taxe additionnelle foncier non bati
- TEOM
- Taxe Foncière non Bati

- CFE
- CVAE
- TASCOM
- IFR

- maintien des taux depuis 2015

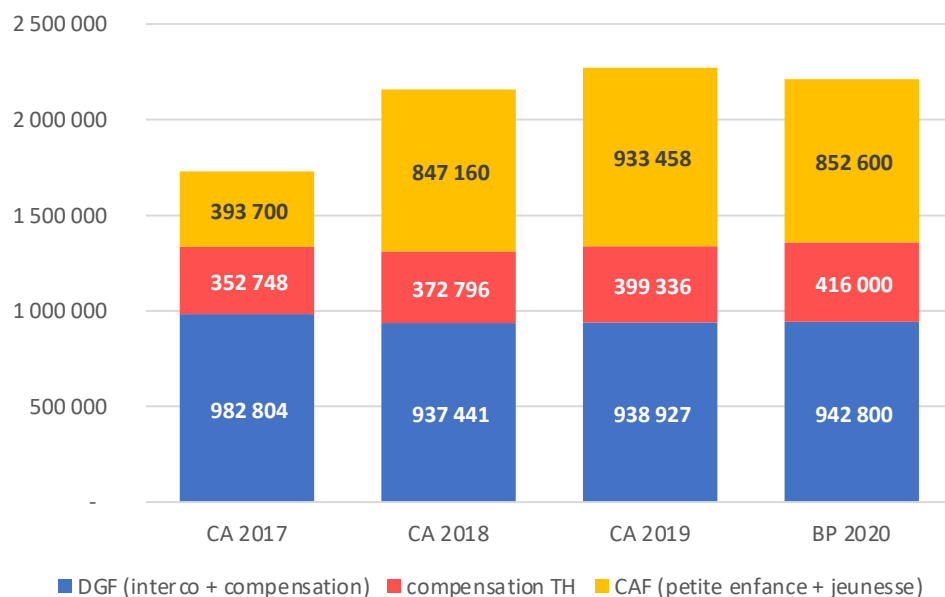
- Évolution des recettes liée aux augmentations de bases fiscales

LE BUDGET DE LA CCV : Les ressources

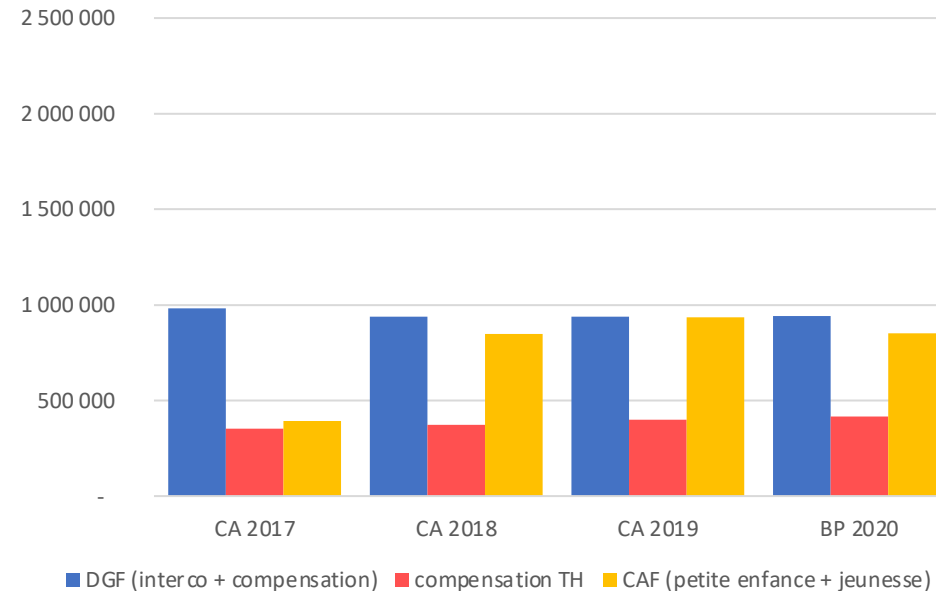
DOTATIONS : 2 384 K€

- **1 359 K€ dotations d'Etat**
- **852 K€ dotation de la CAF**
- **173 K€ autres dotations**

Dotations cumulée

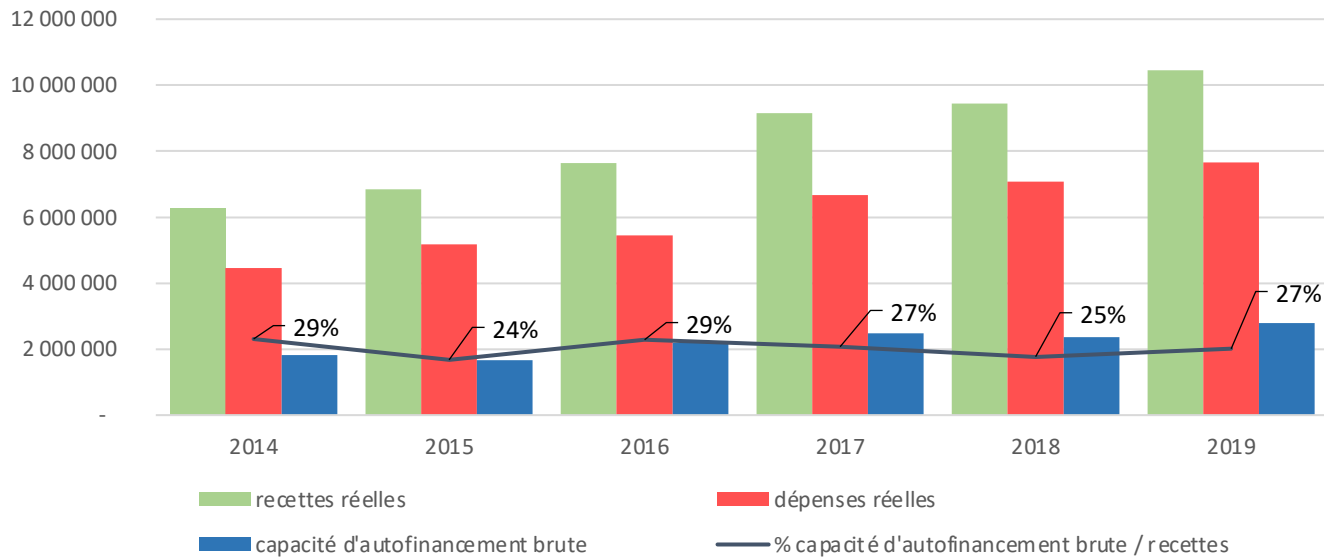


Dotations



LE BUDGET DE LA CCV : l'investissement

Évolution du résultat de fonctionnement



- Résultat de fonctionnement 2019 : 2 793 K€

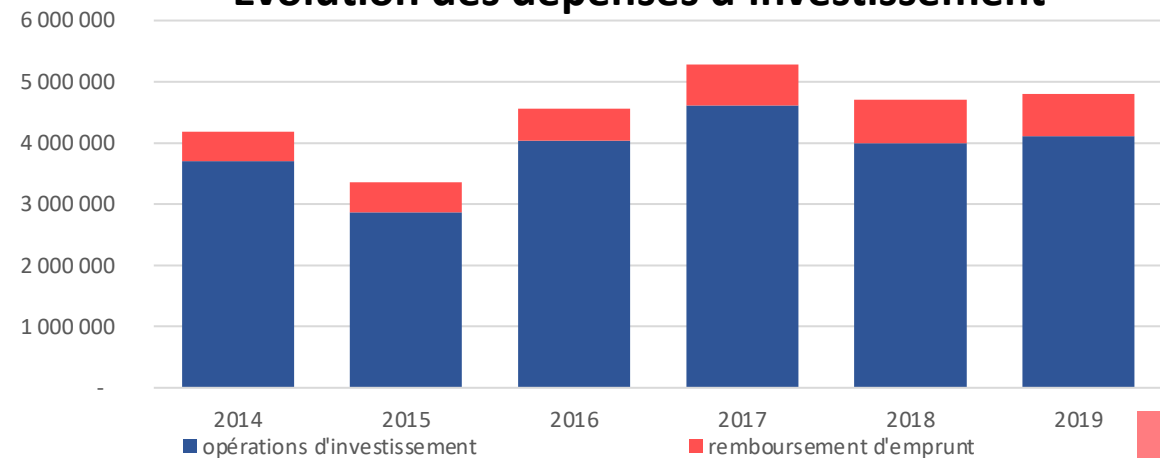
- Maintient d'un résultat de fonctionnement stable malgré l'augmentation croissante des dépenses.

- Le résultat permet de dégager de l'autofinancement afin de financer l'investissement.

- Environ 4 millions d'euros par an destinés aux opérations d'investissement.

- En 2019 l'investissement représente 195 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 93 € par habitant.

Evolution des dépenses d'investissement



LE BUDGET DE LA CCV : 7 182 000 € en investissement

Budget Investissement : 7 182 K€

Dépenses

Opérations prévues : 5 502 000 €

Report résultat : 930 000 €

Rembt de la dette : 750 000 €

Recettes

Subventions – avances :
2 440 000 €

Emprunt: 595 000 €

Ressources propres: 4 147 000 K€

- FCTVA : 685 K€
- Vir. section fonct. : 588 K€
- Affectation résultat : 1 824 K€
- Amortissements : 1 050 K€

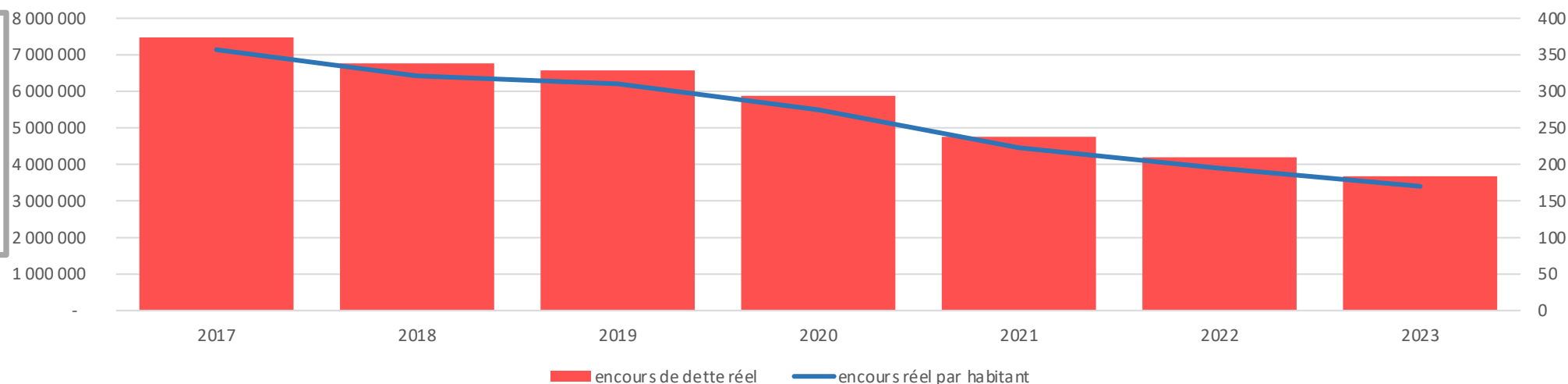
Le financement des investissements :

- L'autofinancement : affectation du résultat, amortissements
- Le FCTVA
- Les subventions :
 - Contrat de ruralité
 - Contrat territorial
 - Europe, Département, Ademe, Sydetom...
 - Les appels à projet (financement durant période donnée – peu de visibilité)
- L'emprunt

LE BUDGET: ETAT DE LA DETTE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Encours réel de la dette</i>	7 480 683	6 769 913	6 579 052	5 880 037	4 759 655	4 190 573	3 669 899
<i>Encours de la dette par habitant</i>	357	321	310	275	223	195	170

encours de la dette (€)



Capacité de désendettement :

CCV : 2,4 années

Seuil d'alerte : 10 à 12 ans

Les outils du pacte financier :

- Les attributions de compensations (2 234 K€) : différence entre la fiscalité économique transférée à l'EPCI et les charges transférées par les communes lors des différents transferts de compétences.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (300 K€) : versement optionnel au profit des communes destiné à apporter un soutien financier.
- Les dépenses prises en charges par la CCV sans impacter les AC (650 K€) :
 - cotisations aux organismes de regroupement (Pays Pyrénées Méditerranée, Pays d'Art et d'Histoire, SCOT, SMIGATA).
 - Prise en charge du FPIC
 - Services mutualisés d'instruction du droit des sols et SIG
 - Participation de 20 % lors de l'intégration des compétences petite enfance, enfance et tourisme.

Les outils du pacte financier :

- Les « enveloppes » : Principe mis en place lors des précédents mandats réservant à chaque commune un montant de dépenses d'investissement à réaliser sur son territoire.
 - Les fonds de concours : aide directe aux communes pouvant s'apparenter à des subventions pour les projets de compétence communale.
 - Les opérations d'investissement portées par la CCV et réalisées sur le territoire de la commune.

- Déterminer le projet de territoire :

Définir les opérations d'investissement à réaliser

- Construire une Planification Pluriannuelle des Investissement (PPI) :

Échelonner dans le temps la réalisation des investissements et élaborer la prospective financière